

**ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**  
**BULLETIN D'INFORMATION DE NOVEMBRE**

Bonjour à vous,

Voici des nouvelles de plus en plus « fraîches », à l'image de la saison, vous informant de la vie scolaire des élèves de notre école. De défi en défi, nous traversons les semaines à une vitesse vertigineuse et nous voilà déjà rendus en novembre!

Bonne lecture,

Marie-Christine Bélisle, directrice  
Anik Robert, directrice adjointe

**DATES IMPORTANTES**

Jeudi 7 novembre :	Fin de la 1 <sup>re</sup> étape
Vendredi 8 novembre :	Journée pédagogique, le service de garde est ouvert
Mardi 19 novembre :	Dépistage visuel pour le <u>préscolaire seulement (AM)</u>
Vendredi 22 novembre :	Journée pédagogique, le service de garde est ouvert
Semaine du 4 novembre :	Réunion de parents, 1 <sup>re</sup> étape – 6 <sup>e</sup> année (détails sont à venir)
Semaine du 18 novembre :	Réunion de parents, 1 <sup>re</sup> étape (détails sont à venir)

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - CALENDRIER DES RENCONTRES**

Voici les dates des réunions du conseil d'établissement, lesquelles sont ouvertes au public et débutent à 18 h 30 :

Lundi 9 décembre, mardi 18 février, lundi 14 avril et mardi 20 mai.

C'est ouvert au public, il y a une période de questions en début de rencontres. Celles-ci ont lieu au salon du personnel du pavillon Marie-Immaculée.

Vous avez des questions ou commentaires, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : [ce2rives@gmail.com](mailto:ce2rives@gmail.com)

**BULLETIN – 1<sup>RE</sup> ÉTAPE**

**Pour les élèves réguliers :**

L'étape se termine le 7 novembre.

Le bulletin de votre enfant sera disponible sur Mozaïk dès le 20 novembre.

**Pour les élèves anglais intensifs – 6<sup>e</sup> année :**

L'étape se termine le 4 novembre.

Le bulletin de votre enfant sera disponible sur Mozaïk dès le 12 novembre.

Nous profiterons de la fin de la première étape pour faire **une rencontre parent-enseignant, des détails sont à venir.**

Vous recevrez plus de détails à ce sujet de la part de l'enseignant de votre enfant. Il est possible que certains enseignants aménagent l'horaire des rencontres différemment en raison de conflits d'horaire.

**TENUE VESTIMENTAIRE POUR L'EXTÉRIEUR**

SVP, prévoir des vêtements appropriés au climat du jour. Il est important que **votre enfant soit vêtu adéquatement pour aller à l'extérieur** (manteau, pantalon, tuque, mitaines et bottes). N'oubliez pas de bien les identifier! Prendre note que **beau temps, mauvais temps, nous favoriserons TOUJOURS une sortie à l'extérieur lors des récréations, que ce soit le matin ou le midi.** Il n'est pas exclu que vous puissiez envoyer un sac de vêtement de rechange à laisser au casier, afin de limiter les appels pour « une paire de bas. »

## FONDATION DES ÉCOLES PRIMAIRES DE BROMPTON

Merci beaucoup à tous les parents et enfants qui sont venus nous encourager au pique de la rentrée !!

Le montant amassé pour le pique - nique est de 984,75 \$

Merci beaucoup à tous les parents et enfants qui ont participé à la campagne de vente de chocolat!

Le montant amassé pour la vente de chocolat est de : 4199,84\$

### Les grands gagnants du tirage sont:

Pavillon 1 : Blanchette, Justine, Boulanger, Émile, Delisle, Charlotte, Durand, Éléana, Girard, Camille et Lamontagne, Charlie.

Pavillon 2 : Allard, Robin, Chenel, Olivia, Duguay, Amily, Fortin-Lacroix, Allyssia, Lessard, Léane, Lessard, Valérie et Roy Fournier, Édouard.

De plus, **cette semaine débute la campagne de vente de fromage** de l'Abbaye St-Benoit du Lac!!

Bonne Campagne à tous.

## HEURE D'ARRIVÉ À L'ÉCOLE – ABSENCE

Il est important d'arriver à l'heure à l'école, pour ne pas perturber le bon fonctionnement de la classe.

HORAIRE 2024-2025			
Préscolaire	Pavillon 1 Marie-Immaculée	Pavillon 2 Académie	
7 h 50	7 h 50	7 h 55	Arrivée sur la cour + autobus
8 h 00	8 h 00	8 h 05	Entrée des élèves
10 h 55	11 h 30	11 h 35	Départ pour le dîner
12 h 55	12 h 55	13 h 00	Entrée des élèves
12 h 50	12 h 50	12 h 55	Arrivée sur la cour
14 h 52	15 h 00	15 h 05	Fin des classes
	15 h 15	15 h 20	Départ des autobus

### ABSENCE ou RETARD

Vous devez laisser un message sur la boîte vocale du secrétariat avant 8 heure pour informer l'école de la raison de l'absence ou du retard de votre enfant même si vous avez déjà informé l'enseignante!

## ABSENCE PROLONGÉE DE L'ÉLÈVE POUR VOYAGE OU AUTRE ACTIVITÉ – NOUVELLE POLITIQUE

Depuis peu, une nouvelle politique a été mis en place par le Centre de service scolaire de Sherbrooke (CSSRS) concernant les voyages pendant l'année scolaire.

Il faut savoir que la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les élèves de l'école pendant les 180 jours de l'année scolaire. Nous savons que chaque situation est différente, mais nous sommes dans l'obligation de vous aviser de cette règle.

En retirant votre enfant de l'école pendant cette période, vous devez savoir que l'enseignante ne fournira aucun travail scolaire et ne fera pas de rattrapage au retour. Vous serez donc responsable de la scolarisation de votre enfant.

Toute absence de plus de 5 jours ouvrables consécutifs du calendrier scolaire est généralement considérée comme une absence non motivée si elle n'est pas appuyée par un billet médical ou un billet officiel reçu d'une autorité compétente et indépendante des parents ou de la famille. En plus des conséquences disciplinaires pouvant être appliquées par l'école, des effets négatifs sur les apprentissages et sur les résultats scolaires sont à prévoir par le parent. Il appartient au parent de faire le suivi avec la direction de l'école.

Toute absence de plus de 20 jours ouvrables consécutifs du calendrier scolaire, à la suite par exemple d'un voyage ou d'un séjour à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire de la Région-de Sherbrooke ou encore pour tout autre motif, est automatiquement considérée comme une absence non motivée si elle n'est pas appuyée par un billet médical ou un billet officiel reçu d'une autorité compétente et indépendante des parents ou de la famille. Pour de telles situations, l'établissement scolaire doit alors annuler l'inscription de l'élève. L'élève qui demeure au Québec doit alors être inscrit à l'enseignement à la maison par le parent ou inscrit dans une autre école reconnue du Québec. L'élève en voyage à l'extérieur du Québec doit respecter les exigences de fréquentation scolaire qui s'applique à destination. À son retour, une nouvelle fiche d'inscription doit être complétée à l'école d'appartenance et l'élève sera soumis aux différentes règles prévues dans la présente procédure d'admission et d'inscription ainsi que dans la Politique d'admission et d'inscription (dont les documents requis pour l'adresse de résidence et l'évolution possible de la capacité d'accueil de son école d'origine).

Outre des motifs d'absence reconnus officiellement à la Loi sur l'instruction publique ou aux règles de sanction des études qui en découlent, des cas de force majeure ou humanitaire peuvent être exceptionnellement considérés par la direction de l'établissement scolaire pour surseoir aux conséquences des absences non motivées prolongées de plus de 5 jours et de plus de 20 jours mentionnées précédemment. Cette décision exceptionnelle de la direction d'école (de ne pas appliquer cette directive) doit être objectivée avec la direction des Services éducatifs ou avec le secrétaire général. Le motif ainsi que le gestionnaire consulté doivent être consignés au dossier de l'élève.

Les règles qui encadrent les services éducatifs de l'école publique québécoise ne prévoient pas de services pédagogiques à distance par l'école d'origine lors de l'absence prolongée d'un élève, que son absence soit motivée ou non. Des situations jugées particulières par les autorités scolaires peuvent tout de même justifier le recours à certains services éducatifs offerts par le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à la demeure de l'élève ou à l'hôpital si ces services sont disponibles en fonction des ressources nécessaires pour les prodiguer, le tout après une analyse approfondie de la situation.

## CIRCULATION DANS L'ÉCOLE DURANT / APRÈS LES CLASSES

Nous vous demandons de toujours vous présenter au secrétariat lorsque vous venez chercher votre enfant pendant les heures de classe.

Par mesure de sécurité, aucun adulte n'est autorisé à circuler librement dans l'école ou la cour.

Aucune circulation n'est permise après les heures de classe. Les élèves ayant oublié un effet personnel ne pourront pas y retourner.

Merci de collaborer à un encadrement sécuritaire pour vos enfants!

## NOUVEAUTÉ : ORGANISATION SCOLAIRE

Nous souhaitons vous informer de l'adoption d'une nouvelle Politique et Procédure concernant l'organisation scolaire au CSSRS. Après plusieurs mois de réflexion et de consultation, un nouveau Service de l'organisation scolaire (SOS) a été créé pour mettre en œuvre ces changements. Voici l'essentiel à retenir :

### Qu'est-ce que le Service de l'organisation scolaire (SOS)?

Le SOS a pour mission de mieux coordonner des aspects importants de la scolarité de vos enfants, notamment :

- La gestion des inscriptions,
- La répartition des élèves entre les écoles,
- Le transport scolaire,
- Les services de garde.

Le SOS vise à harmoniser ces services pour améliorer leur efficacité et répondre aux besoins de chaque élève.

### Pourquoi ce nouveau service?

L'objectif est de rendre nos opérations plus efficaces et efficaces en :

- Réduisant les trajets en transport scolaire en assignant les élèves aux écoles les plus proches,
- Optimisant les places dans les transports et les services de garde,
- Améliorant la coordination entre les différents services.

## Quel impact pour vous et vos enfants?

Des changements dans les inscriptions au transport scolaire et aux services de garde sont à prévoir pour la prochaine rentrée scolaire. D'ici là, nous vous tiendrons informés de tous les détails nécessaires pour vous y préparer.

Merci de votre collaboration!

## INFO-ALERTE – CONDITION MÉTÉOROLOGIQUE DIFFICILE

### Mode veille

Chaque jour, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en **mode veille la journée précédant une condition météorologique difficile**, si nécessaire. Cette veille est publiée sur la [page Facebook](#) ainsi que sur le [site du CSSRS](#).

### Le jour même

Avant 5 h le matin, lorsque les conditions climatiques l'exigent, le Service des ressources financières et du transport scolaire (SRFTS) collecte les données et parcourt les routes sur le territoire du CSSRS afin de prendre la décision quant à la suspension ou non des cours et du transport scolaire.

Cette opération se fait en tenant compte de différentes sources météorologiques et en collaboration avec plusieurs intervenants :

- la direction du SRFTS;
- le régisseur (évaluation des routes);
- les transporteurs scolaires;
- les autres centres de services scolaires de l'Estrie;
- la Commission scolaire Eastern Townships
- la Société de transport de Sherbrooke (STS);
- les responsables du déneigement municipal et provincial.

### Prise de décision

La direction du SRFTS communique les observations, avant 6 h, à la Direction générale pour la prise de décision. Cette dernière tient autant compte des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied. De nombreuses personnes participent à l'analyse et à la prise de décision, mais considérant le vaste territoire du CSSRS et ses particularités urbaines et rurales, il est possible que la décision ne reflète pas la réalité de l'environnement de chacun de ses 47 établissements.

### Où et quand trouver l'information?

**Dès que possible, entre 6 h et 6 h 30, le CSSRS annonce s'il y a suspension des cours et du transport scolaire.** Dans le cas de la suspension des cours et du transport scolaire, l'information se trouve sur les comptes [Facebook](#) et [X](#) ainsi que sur la boîte vocale du CSSRS. Une alerte rouge apparaît également en haut du site du CSSRS. Les médias régionaux sont également informés simultanément.

## RAPPEL - MOZAÏK PORTAIL PARENTS

Nous rappelons qu'il est important pour les parents de se créer un compte Mozaïk pour :

- Accéder aux bulletins;
- Consulter les retards et les absences;
- Visualiser les états de compte de l'école;
- Etc.

Pour s'y rendre, cliquez sur <https://portailparents.ca>

Pour une première inscription, veuillez vous référer au document « [Procédure de connexion à Mozaïk](#) ».

Mozaïk portail parents est développé à l'externe du CSSRS et est utilisé par chaque centre de services scolaire du Québec.

## OBJETS PERDUS

Nous accumulons plusieurs vêtements non identifiés dans le coin des objets perdus près du service de garde. Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil.